



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 30 août 2022  
N. réf : 100.101.01.01/JL

**Préavis N° 11/2022**

<p><b>DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX D'URGENCE À LA ROUTE DE RODOMONT</b></p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de **CHF 220'000.-** pour procéder aux travaux d'urgence à la route de Rodomont.

**2. HISTORIQUE**

---

La route de Rodomont dessert les forêts à fonction de protection et les alpages de la montagne des Rodomonts, située entre la vallée des Fenils et le vallon de la Manche sur la commune de Rougemont.

A l'altitude de 1'300 m, la route présente des fissures et des déformations inquiétantes au-dessus d'un ancien caisson en phase de décomposition.

Une mesure de stabilisation doit être entreprise rapidement pour empêcher la poursuite de la dégradation du caisson, voir son effondrement et permettre la réouverture de la route aux véhicules lourds.

Au vu de l'urgence des mesures à entreprendre, une demande d'autorisation pour mise en chantier anticipée est déposée auprès de l'inspection cantonale des forêts.

Une déviation par la route forestière de Derreydzu n'est pas possible, car cette dernière est coupée par un glissement de terrain et est fortement endommagée par les intempéries.

---

### **3. DÉGÂTS CONSTATÉS**

---

Le caisson existant a été construit vers l'an 2000 suite à un grand glissement qui emporta la route.

L'ouvrage mesure environ 12 m de hauteur et environ 28 m de longueur. Il s'agit d'un caisson doublé dans la profondeur et le fruit dudit caisson est très vertical. Les pièces extérieures sont apparentes et il est fait de bois d'épicéas. Les pièces apparentes pourrissent. L'état des parties enterrées n'est pas connu.

Sur la face extérieure du caisson, du côté nord, un glissement superficiel a eu lieu durant l'hiver 2021-22 mettant à jour des bois sectionnés, des matériaux graveleux du remplissage du caisson et une couche de grave sommitale. La niche d'arrachement est subverticale, susceptible de subir une érosion régressive en direction de la route.

Des fissures sur l'enrobé de la route ainsi que sa forme concave indiquent un tassement ou un mouvement vers l'aval du caisson. Le tassement est de 10 à 20 cm de hauteur.

Une réfection du bitume a eu lieu vers 2014-2015, suite à de premières déformations, avec installation d'une bordure en bitume côté amont. Des déformations, tassements et fissures affectent cette réfection. Une ouverture de quelques centimètres sépare le bitume d'origine à l'amont et le bitume de 2014-2015 à l'aval et son écartement s'est accéléré à la fin de l'hiver selon certains usagers de la route. Les eaux de pluie s'infiltrèrent dans le massif du caisson par cette ouverture.

L'altération de l'ossature bois du caisson est à l'origine du glissement récent. Une poursuite à court ou moyen terme du glissement superficiel vers l'amont, mais aussi sur toute la face extérieure du caisson, est probable.

En attente de la réfection de l'ouvrage les mesures suivantes ont été prises :

- installation d'une barrière provisoire le long de la bordure aval du bitume afin d'empêcher toute circulation sur la banquette aval de la route ;
- surveillance visuelle régulière de la route, de la face extérieure du caisson et de la niche d'arrachement du glissement superficiel ;
- limitation à 3,5 t du poids des véhicules autorisés.

---

### **4. TRAVAUX ENVISAGÉS**

---

Les mesures suivantes sont prévues :

- déconstruction des parties du caisson dont le bois est pourri. La profondeur de la déconstruction sera évaluée en cours de chantier ;
- aménagement d'un redan en aval du caisson existant, puis confection d'un remblai sur le caisson depuis l'aval par couches compactées. Pentes du remblai 4/5
- déplacement de l'axe de la route d'environ 3 m vers l'amont pour éloigner la circulation de la zone instable. Pente du déblai 1/1. Les matériaux excavés serviront au remblayage aval. Un équilibre des masses est visé.
- recouvrement du remblai aval d'une natte de coco, mise en place de lits de plançons entre les couches, bouturage de saules et ensemencement.

## 5. COÛTS ET FINANCEMENTS

	Désignation	Unité	Quantité	Coûts unitaires	Montant	Montant total
<b>1</b>	<b>Travaux préparatoires</b>					
1.1	Déboisement	bloc	1	8'000.00	8'000.00	
1.2	Installation de chantier	bloc	1	8'000.00	8'000.00	
1.3	Installation de chantier complémentaire pour enrobé bitumineux	bloc	1	2'000.00	2'000.00	
1.4	Dégrappage enrobé bitumineux et mise en décharge	t	85	100.00	8'500.00	
1.5	Sciage enrobé bitumineux	m'	10	8.00	80.00	26'580.00
<b>2</b>	<b>Réfection caisson</b>					
2.1	Déblai talus amont <i>y c. talutage</i>	m <sup>3</sup>	1'600	10.00	16'000.00	
2.1	Plus-value sur pos. 2.1 pour déblai en rocher à exploiter au marteau hydraulique	m <sup>3</sup>	500	40.00	20'000.00	
2.2	Déconstruction de la partie dégradée du caisson	bloc	1	5'000.00	5'000.00	
2.3	Remblai dans talus aval <i>y c. confection du redan</i> <i>y c. aménagement de l'assise</i> <i>y c. compactage</i>	m <sup>3</sup>	1'600	30.00	48'000.00	
2.4	Fourniture et mise en place d'une natte de coco, semi, fourniture et pose lit de plançons et boutures	m <sup>2</sup>	1'000	35.00	35'000.00	124'000.00
<b>3</b>	<b>Réfection de la route</b>					
3.1	Fourniture et pose de grave de fondation 0/45, ép. 30 cm	m <sup>3</sup>	160	80.00	12'800.00	
3.2	Fourniture et pose de grave de réglage 0/11, ép. 5 cm	m <sup>3</sup>	20	110.00	2'200.00	
3.3	Façonnage banquettes amont et aval	m <sup>2</sup>	110	5.00	550.00	
3.4	Fourniture et mise en place d'enrobé bitumineux à chaud de type ACT 22 N, ép. 7 cm	t	60	230.00	13'800.00	29'350.00
	<b>SOUS TOTAL</b>					<b>179'930.00</b>
<b>4</b>	<b>Etudes et suivi des travaux</b>					
4.1	Etablissement du projet, direction, surveillance					12'000.00
<b>5</b>	<b>Imprévus</b>					
5.1	Imprévus et pour arrondi					12'333.00
<b>6</b>	<b>TVA</b>					15'728.25
	<b>TOTAL arrondi</b>					<b>220'000.00</b>

## 6. SUBVENTIONS

Une demande de subvention a été adressée à la Direction Générale de l'Environnement, au service des forêts et à la Direction de l'Agriculture, service des améliorations foncières.

## 7. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 11 octobre 2022*

- Vu** le préavis N° 11/2022
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux liés aux travaux d'urgence à la route de Rodomont
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 220'000.-**. Pour ce faire, le compte N° 9141.49 est ouvert au bilan
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de **CHF 220'000.-** auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximum de 5 ans, sur le compte 4300.3311.1« Amortissement – Route de Rodomont ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 30 août 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 11 octobre 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire :  Janick Lenoir



Délégué municipal :  
- M. Marcel Moratti